

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 04 décembre 2024

DEL20241204_139

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des fêtes polyvalente à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 28 novembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S)

Conseillers en exercice : 32

Présents : 19

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX: Christophe AUGUSTIN, Ludovic WISZNIIEWSKI ;

NANGY: Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE ;

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GERELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE,

SCIENTRIER : Michel BRANTUS,

Pouvoir : 2

Absents excusés avec procuration : Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET,

Absents excusés : Anne-Marie LALLIARD, Nadège SAPORITO, Dominique BRAND, Patricia DÉAGE,

Absents : Laurent CHIORINO, David DE VITO, Valérie VACHOUX, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI

Secrétaire de séance : Michel BRANTUS

DEL20241204_139 - Acceptation du don de la Famille MONTANT - SAGE au profit de l'Épicerie Sociale

Rapporteur : Madame Isabelle ROGUET, 6^{ème} Vice-Présidente en charge des Solidarités

VU le CGCT (Article L2242-1) ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'accepter ou de refuser le don ;

Suite au décès de Monsieur JOSEPH MONTANT, Ancien Maire de Reignier-Esery, Ancien Président et Fondateur du Syndicat de Bellecombe, survenu le 10 septembre 2024, la famille MONTANT a mis en place une collecte funéraire au profit de l'Épicerie Sociale d'Arve et Salève.

Aussi, la famille MONTANT – SAGE par l'intermédiaire des donateurs, a fait un don de 1 100 € à la Communauté de Communes Arve et Salève, charge à elle d'affecter cette somme à l'Épicerie Sociale.

Ce don étant grevé d'une « condition », il revient au Conseil Communautaire de l'accepter ou le refuser.

Ce don pourrait être accepté et reversé en intégralité au profit du Secours Catholique qui assure la gestion quotidienne de ce service, qui achète une partie des denrées qui sont proposées aux bénéficiaires de l'épicerie.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le don de 1 100 € de la Famille MONTANT - SAGE ;
- **REVERSE** intégralement cette somme au Secours Catholique pour l'épicerie Sociale l'AS de Cœur, soit 1 100 €, sous forme de subvention.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Michel BRANTUS

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/12/2024
Publié, le 12/12/2024